

ACTU-CHOMAGE - 2 mars 2007

http://economistes.blogs.liberation.fr/chiffrage/2007/03/dlocalisations_/comments/page/2/

Délocalisations, désindustrialisation, chômage : ça déménage...

L'un des problèmes économiques majeurs de la France est son taux de chômage. Je ne dis pas ça après avoir écouté les principaux candidats, remarquez, car le terme «chômage» est absent de leurs discours. Sujet tabou sans doute. Ou, plus vraisemblablement, terme à ne pas prononcer car à connotation trop négative...

Pourquoi le chômage est-il si élevé ? Plusieurs explications dominent dans le débat public, avec, comme premier coupable, la mondialisation : la France serait engagée dans une spirale infernale de délocalisations/désindustrialisation au profit des pays en développement, qui bénéficient d'un différentiel de salaire évident. Un salarié chinois coûte trente fois moins cher qu'un salarié français, alors, vous pensez...

Pour certains, cela s'explique côté pays en développement par du dumping fiscal et/ou social. Pour d'autres, cela s'explique côté pays développés par des charges sociales et fiscales trop élevées et par les «*avantages acquis*» des salariés. Pour d'autres encore, en amont des différentiels de coût du travail, ce sont les actionnaires qui sont à l'origine du problème : ils font pression sur les dirigeants pour obtenir une rentabilité financière à court terme, que les dirigeants tentent d'atteindre en mettant en concurrence les salariés à l'échelle mondiale (quand je dis «*pour certains*», «*pour d'autres*», «*pour d'autres encore*», ce sont parfois — souvent — les mêmes).

D'où quelques propositions qui déménagent.

Pour Sarkozy, retour sur les 35 heures en libéralisant les heures supplémentaires, dénonciation des patrons voyous, d'un «*capitalisme de spéculation et de rentes*» et instauration de mesures protectionnistes. Pour Royal, volonté de «*terroriser les capitalistes*» (qui réalisent des «*profits fainéants et rapaces*») et demande du remboursement des aides aux entreprises ayant délocalisé. Pour Bayrou, exonération de toutes les charges sociales pour deux embauches dans les cinq ans. Sarkozy souhaite également demander des comptes aux chômeurs (il n'est pas le seul...) : il ne faudrait pas qu'ils s'imaginent pouvoir percevoir des aides s'ils ne font pas les efforts demandés, ces fainéants (je cite François Fillon : «*la famille qui se lève tôt le matin pour aller "bosser" ne doit pas avoir le sentiment d'être lésée par celle qui, cumulant les aides et allocations, n'en ressent plus la nécessité*» — analyse et liens [ici](#)).

Il y aurait beaucoup à dire sur chaque proposition et sur la «*vision du monde*» sous-jacente, mais je souhaite insister ici sur deux points : l'erreur de diagnostic sur les délocalisations/désindustrialisation d'une part, et, en lien, l'oubli de la dimension territoriale des problèmes effectivement à traiter.

En effet, contrairement à un discours dominant, qui tend à s'imposer à droite comme à gauche, toute l'activité économique n'est pas en train de déménager hors de France. Certes, l'emploi industriel a reculé fortement depuis trente ans (25,5% de la population active en 1978 contre 16,1% en 2003). Mais une explication essentielle de ce recul est l'engagement des entreprises dans des stratégies d'externalisation de leurs activités au profit d'entreprises de services. C'est ainsi que pendant que l'emploi industriel recule, l'emploi dans les services, particulièrement dans les services aux entreprises, augmente. Preuve de l'absence de désindustrialisation, la valeur ajoutée industrielle en volume est globalement stable, autour de 22% de la valeur ajoutée totale, depuis 1978 (très exactement 24,2% en 1978 et 22,3% en 2002).

Idem s'agissant des délocalisations. La plupart des études convergent pour dire que les délocalisations vers les pays en développement pèsent peu dans l'ensemble des emplois détruits : 5,9% en moyenne dans l'UE à 15 en 2005 ; 4,6% pour la France. Si l'on inclut dans la définition des délocalisations les réductions d'effectifs suivies de sous-traitance à l'international, les délocalisations représenteraient en France 12% des fortes réductions d'effectifs (Insee, 2005). Soit environ 13 500 emplois supprimés **par an**, à comparer aux 30 000 embauches et départs **quotidiens** de l'emploi comptabilisés en France. (Jean Arthuis ne serait pas d'accord avec ça, j'explique [ici](#) pourquoi).

Difficile, donc, de parler de déménagement généralisé de l'activité économique. Est-ce à dire qu'il n'y a pas de problème? Non : si les délocalisations pèsent peu globalement, elles pèsent beaucoup localement, c'est-à-dire dans certains secteurs, sur certains territoires, et pour certains niveaux de qualification.

Certains secteurs, notamment ceux intensifs en main d'œuvre, sont plus exposés que la moyenne. D'où la nécessité de se repositionner sur des secteurs – ou bien, au sein de chaque secteur, sur des niches – qui permettent d'échapper à la concurrence en coût. Ceci ne concerne pas que les entreprises de haute technologie : dans le textile-habillement, par exemple, les textiles techniques sont une niche évidente dans laquelle trop peu d'entreprises françaises se sont engagées. Ce repositionnement suppose une politique ambitieuse d'innovation. Le problème est que celle-ci se limite un peu trop dans les discours des principaux candidats à un soutien aux pôles de compétitivité, j'y reviendrai à l'occasion.

Certains salariés sont également plus touchés par la réorganisation des activités, à commencer bien sûr par les personnes les moins qualifiées. Leur taux de chômage est significativement supérieur à la moyenne et, une fois licenciées, elles peinent à retrouver un emploi. La réponse à ce problème doit être double : il convient d'abord de renforcer l'effort de formation continue pour ces personnes, qui sont celles qui bénéficient le moins des dispositifs existants. De renforcer l'effort de formation, mais aussi d'anticiper sur les besoins, car quand l'établissement ferme, il est presque trop tard. Ce qui suppose une (r)évolution dans les rapports entre entreprises et pouvoirs publics.

Il convient également d'identifier des secteurs porteurs susceptibles d'employer des personnes dites peu qualifiées. Les services à la personne sont sans doute une voie prometteuse : Le Centre d'Analyse Stratégique estime qu'ils représenteront, en 2015, 25% des emplois créés en France. Il conviendrait de s'interroger dès maintenant sur les moyens de solvabiliser la demande pour ces services, et surtout d'assurer aux personnes susceptibles d'être employées dans ce secteur des conditions de travail et des niveaux de rémunérations satisfaisants. Peu de choses sont faites dans ce domaine, et peu de choses sont dites par nos candidats.

Dernier point enfin, sans doute le moins souvent évoqué : la réorganisation des activités économiques a une géographie particulière, qu'il convient de prendre en compte. Les emplois industriels disparaissent au profit des emplois dans les services aux entreprises et dans les services aux personnes, **mais la localisation de ces emplois n'est pas la même**. Or, les personnes perdant leur emploi, principalement des personnes peu qualifiées, sont peu mobiles spatialement. Non pas qu'elles y mettent de la mauvaise volonté, mais elles sont souvent ancrées spatialement par le fait qu'elles ont des enfants, qui sont scolarisés sur place, qu'elles ont éventuellement des parents qui vieillissent et dont il faut s'occuper régulièrement, qu'elles ont investi dans l'acquisition d'un logement, dont elles n'ont pas fini le remboursement, qu'elles ont développé localement un réseau social, dont il est difficile de s'extraire, etc. Déménager pour occuper un emploi faiblement rémunéré et pour lequel on a une faible visibilité (intérim, CDD, CNE par exemple) n'apparaît pas, dès lors, comme très rationnel (voir [cet article](#), qui montre que « *les contraintes professionnelles, résidentielles et familiales s'entrecroisent pour expliquer la faible mobilité résidentielle des salariés peu qualifiés, licenciés ou au chômage* »). Et ce ne sont pas les quelques centaines d'euros octroyés pour favoriser la mobilité spatiale de ces personnes qui changeront fondamentalement les choses.

Ce problème de mobilité spatiale, rarement évoquée par les candidats, est une des raisons importantes du chômage des personnes peu qualifiées et de la difficulté de leur reconversion. Raison qui n'a rien à voir avec le coût du travail ou la prétendue fainéantise ou mauvaise volonté des chômeurs, soit dit en passant...